

Bilan de la qualité de l'air sur la communauté d'agglomération de L'ALBIGEOIS



Atmo Midi-Pyrénées - ORAMIP

19 avenue Clément Ader

31770 COLOMIERS

Tél : 05 61 15 42 46

contact@oramip.org - <http://oramip.atmo-midi.pyrenees.org>

CONDITIONS DE DIFFUSION

ORAMIP Atmo - Midi-Pyrénées, est une association de type loi 1901 agréée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable des Transports et du Logement (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de Midi-Pyrénées. ORAMIP Atmo-Midi-Pyrénées fait partie de la fédération ATMO France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'Etat français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

ORAMIP Atmo-Midi-Pyrénées met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site <http://oramip.atmo-midipyrenees.org>.

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle de ORAMIP Atmo-Midi-Pyrénées. Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à ORAMIP Atmo-Midi-Pyrénées.

Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure.

Par ailleurs, ORAMIP Atmo-Midi-Pyrénées n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec l'ORAMIP :

- depuis le formulaire de contact sur le site <http://oramip.atmo-midipyrenees.org>
- par mail : contact@oramip.org
- par téléphone : 05.61.15.42.46

SOMMAIRE

EXPOSITION ANNUELLE DU GRAND ALBIGEOIS AUX POLLUANTS REGLEMENTES POUR LA SANTÉ ET POUR L'ENVIRONNEMENT	4
EXPOSITION PONCTUELLE DE LA POPULATION A DES ÉPISODES DE POLLUTION SUR LE GRAND ALBIGEOIS EN 2015	12
INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE SUR LE TERRITOIRE DU GRAND ALBIGEOIS.....	14
REPONDRE AUX DEMANDES D'INFORMATIONS	18
SENSIBILISER LES JEUNES PUBLICS	18
MEDIATISER LA QUALITE DE L'AIR	19
LES INDICES DE QUALITÉ DE L'AIR	20
ANNEXE 1 : RÉSEAU DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR	21
ANNEXE 2: PRÉSENTATION INVENTAIRE	22

EXPOSITION ANNUELLE DU GRAND ALBIGEOIS AUX POLLUANTS RÉGLEMENTÉS POUR LA SANTÉ ET POUR L'ENVIRONNEMENT

Quel est l'état de la Qualité de l'Air sur le Grand Albigeois en 2015 ?

Rappelons que les niveaux de pollution dans l'air sont directement dépendants des activités humaines, des conditions météorologiques de températures et des conditions de dispersion atmosphériques. Les hivers rigoureux entraînent par exemple des émissions accrues de particules provenant des systèmes de chauffage. Les étés chauds et ensoleillés sont favorables à la formation d'ozone.

Au cours du printemps et du début de l'été, les conditions climatiques ensoleillées et les températures supérieures à la normale ont favorisé la formation d'ozone. La situation est ainsi moins bonne en 2015, qu'en 2014 pour ce polluant. Ainsi, l'objectif de qualité pour la protection de la santé n'est pas respecté sur l'agglomération albigeoise.

A proximité des axes de circulation, l'objectif de qualité en particules fines (PM_{2.5}) n'est pas respecté sur l'agglomération albigeoise.

En situation de fond urbain, la situation de la qualité de l'air est relativement satisfaisante au regard de la réglementation. La situation est globalement stable par rapport à 2014.

Réglementation : situation de l'agglomération toulousaine

		Particules	Particules	Dioxyde d'azote	Ozone	Dioxyde de soufre
		PM ₁₀	PM _{2.5}	NO ₂	O ₃	SO ₂
	Castres – fond urbain					
	Albi – fond urbain					
	Albi – proximité trafic					

Échelle des valeurs réglementaires

Valeur limite dépassée

La valeur limite est un niveau à ne pas dépasser si l'on veut réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

Valeur cible dépassée

La valeur cible correspond au niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

Objectif de qualité non respecté

L'objectif de qualité est un niveau de concentration à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement dans son ensemble.

Réglementation respectée



Station fond urbain : située dans le pôle urbain, elle est représentative de la pollution de fond et donc d'une exposition moyenne de la population à la pollution urbaine.



Station proximité trafic : placée en proximité immédiate d'une voie de circulation importante, elle est représentative du niveau maximum d'exposition à la pollution automobile et urbaine. Étant non représentative de la pollution de fond d'une agglomération, elle ne participe pas au déclenchement des procédures de recommandation et d'alerte, ni au calcul de l'indice Atmo.

PM 10 : situation vis-à-vis de la protection de la santé

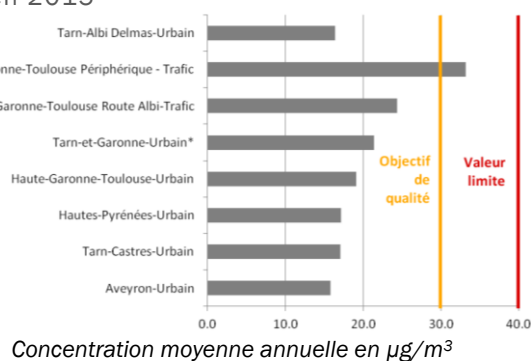
Pour les particules en suspension PM₁₀, la réglementation a fixé deux valeurs limites sur deux échelles de temps différentes et un objectif de qualité.

- en moyenne annuelle l'objectif de qualité est fixé à 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ et la valeur limite fixée à 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
- en moyenne journalière, la valeur limite est fixée à 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ et 35 jours de dépassement de cette valeur sont autorisés par année civile.

La réglementation est respectée sur l'agglomération albigeoise pour les particules en suspension PM₁₀. Les niveaux relevés sont en légère hausse par rapport à l'an dernier.

Le département du Tarn dispose de 2 points de mesure des particules PM₁₀ en situation de fond urbain : la station de Castres, implantée sur le stade du Travet et la station « Albi Delmas » située en centre ville. Le niveau annuel mis en évidence sur Albi, de 16 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ respecte largement les 2 valeurs réglementaires. Le niveau en particules mesuré sur Albi est inférieur aux concentrations moyennes observées sur l'agglomération toulousaine. La concentration annuelle est du même ordre de grandeur que celles mesurées sur Tarbes (17 $\mu\text{g}/\text{m}^3$), Millau (16 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) ou Castres (17 $\mu\text{g}/\text{m}^3$). Les niveaux maximaux sont observés aux abords des axes routiers de l'agglomération toulousaine.

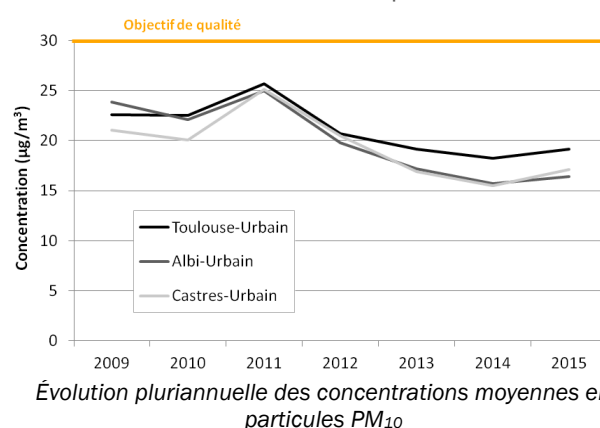
Particules en suspension inférieures à 10 microns : situation vis-à-vis de la protection de la santé en 2015



Rappelons que les niveaux en particules sont directement dépendants des conditions météorologiques, de températures (les hivers rigoureux entraînant par exemple des émissions accrues de particules provenant des systèmes de chauffage) et de conditions de dispersion atmosphériques. L'année 2011 avait été en outre particulièrement défavorable à la dispersion des polluants.

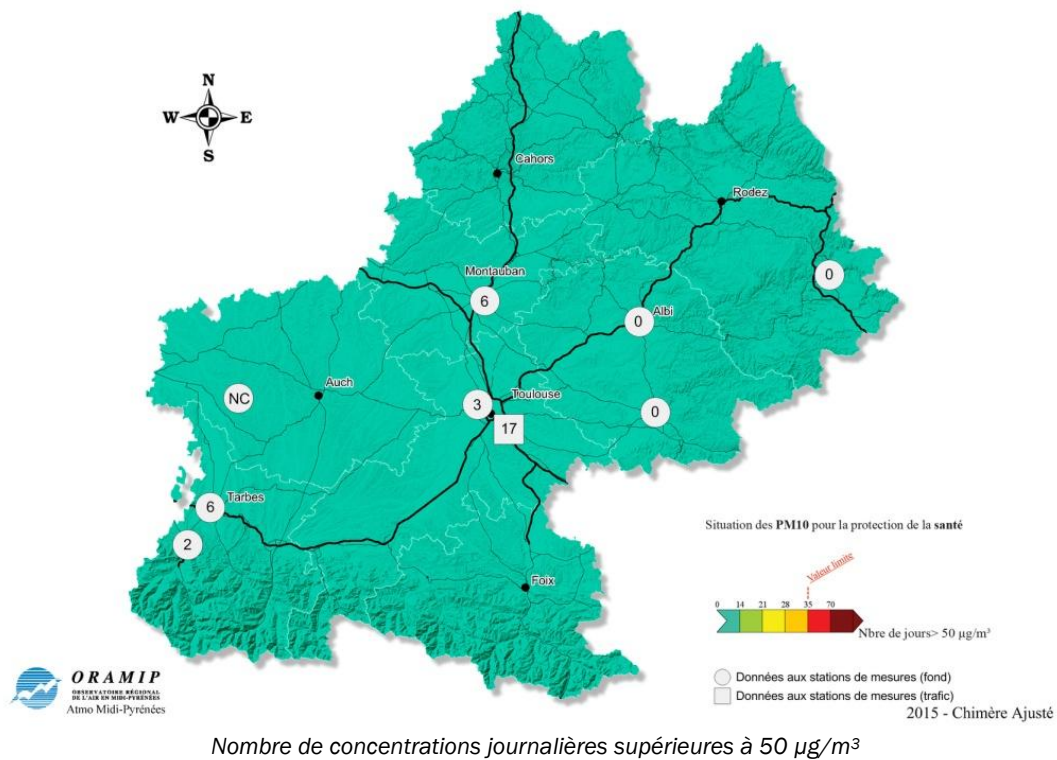
Après une diminution constante des concentrations entre 2011 et 2014, les niveaux sont en légère hausse sur Albi, augmentant de 5 % entre 2014 et 2015. Cette tendance a été mise en évidence régionalement, pour différentes agglomérations et typologies d'environnement (urbain, rural ou trafic).

Évolution de la situation vis à vis de la protection de la santé et l'environnement pour les PM₁₀



La station d'Albi Delmas respecte la valeur limite s'appliquant sur une moyenne journalière. Aucune journée de dépassement n'a été observée cette année sur Albi, comme sur les stations urbaines de Castres et Millau. Ailleurs en Midi-Pyrénées, le nombre de dépassement est compris entre 3 journées sur Toulouse (en situation de fond) à 21 journées en bordure du périphérique toulousain.

Particules en suspension inférieures à 10 microns : Nombre de jours de dépassement



PM 2,5 : situation vis-à-vis de la protection de la santé

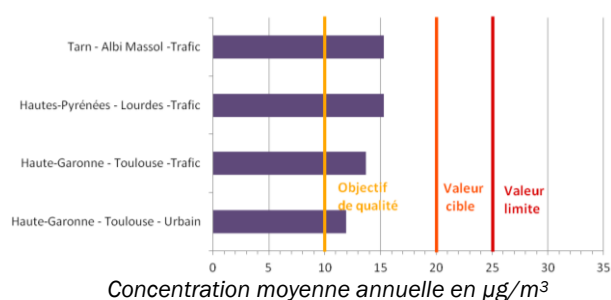
Pour les particules en suspension PM2.5, la réglementation a fixé une valeur limite, une valeur cible et un objectif de qualité sur une même échelle de temps. En moyenne annuelle :

- la valeur limite fixée à 25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
- la valeur cible est fixée à 20 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
- l'objectif de qualité est fixé à 10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

L'objectif de qualité est dépassé à proximité du trafic sur l'agglomération albigeoise pour les particules en suspension PM2.5. Les niveaux relevés sont en légère hausse par rapport à l'an dernier.

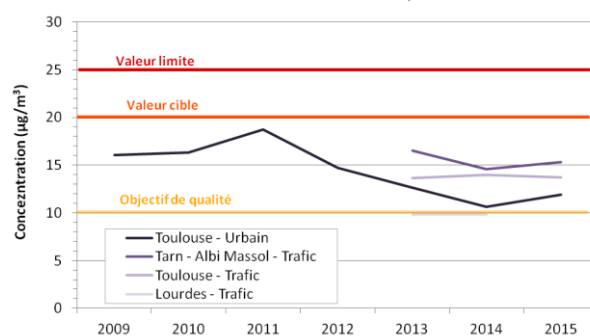
Le département du Tarn dispose en 2015 d'un point de mesure mobile situé à Albi à proximité du trafic. En 2015, le niveau moyen en particules PM_{2.5} sur cette station ne respecte pas l'objectif de qualité : le niveau est évalué à 15 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, soit une concentration de 50 % supérieure à l'objectif de qualité. Par ailleurs, le niveau annuel de la station « Albi Massol » est le niveau maximal relevé parmi les 4 stations de Midi-Pyrénées surveillant ce polluant.

Particules en suspension inférieures à 2,5 microns : situation vis-à-vis de la protection de la santé en 2015



Entre 2014 et 2015, le niveau moyen augmente légèrement, de +5 % : cette tendance est relevée également sur l'agglomération toulousaine à proximité du trafic routier.

Évolution de la situation vis à vis de la protection des la santé et l'environnement pour les PM_{2.5}



Évolution pluriannuelle des concentrations moyennes en particules PM_{2.5}

Dioxyde d'azote : situation vis-à-vis de la protection de la santé

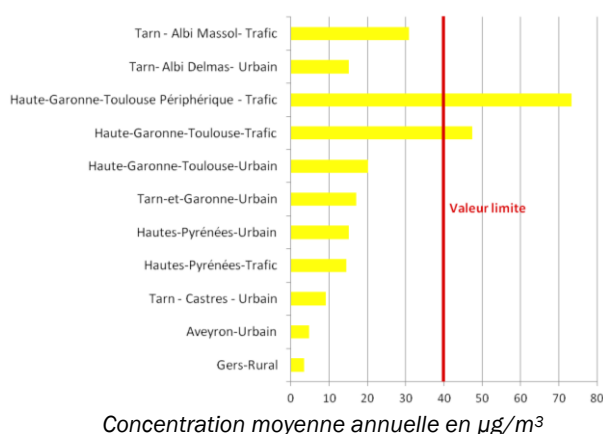
Pour le dioxyde d'azote, la réglementation a fixé deux valeurs limites pour la protection de la santé sur deux échelles de temps différentes :

- en moyenne annuelle, la valeur limite est fixée à $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$
- en moyenne horaire, la valeur limite est fixée à $200 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et 18 heures de dépassement de cette valeur sont autorisées par année civile.

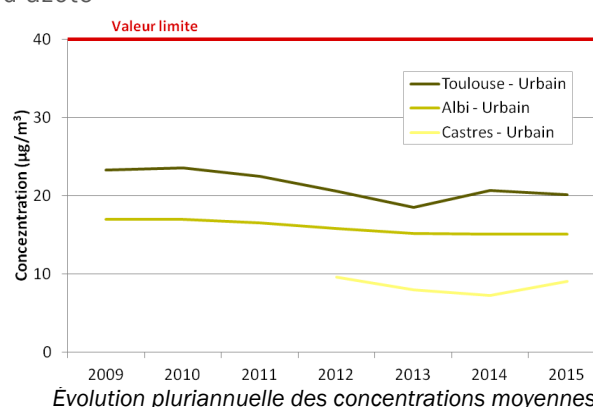
La réglementation est respectée sur l'agglomération albigeoise pour le dioxyde d'azote. Les niveaux relevés sont stables par rapport à l'an dernier.

Le dioxyde d'azote est suivi par les 2 stations fixes de mesure du département, et par le point de mesure mobile « Massol ». La concentration annuelle mesurée sur l'agglomération albigeoise est de $15 \mu\text{g}/\text{m}^3$, cette moyenne respectant largement la valeur limite de $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$. A proximité du trafic, le point de mesure Massol affiche un niveau en dioxyde d'azote de $31 \mu\text{g}/\text{m}^3$, soit 2 fois le niveau mesuré en situation de fond.

Dioxyde d'azote : Situation vis-à-vis de la protection de la santé en 2015



Évolution de la situation vis à vis de la protection de la santé et l'environnement pour le dioxyde d'azote



En concentration horaire, aucun dépassement de $200 \mu\text{g}/\text{m}^3$, caractérisant de forts niveaux en dioxyde d'azote, n'a été enregistré sur les 2 stations de l'agglomération. Les concentrations maximales sont de $135 \mu\text{g}/\text{m}^3$ pour Albi Massol et $92 \mu\text{g}/\text{m}^3$ pour Albi Delmas, le seuil réglementaire se situant à $200 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

Les niveaux annuels enregistrés sur Albi depuis 2012 sont inférieurs à la valeur limite de $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Le niveau moyen est stable par rapport à l'an passé et en diminution (-11 %) depuis 2008.

Ozone : situation vis-à-vis de la protection de la santé

La valeur cible et l'objectif de qualité pour la protection de la santé humaine quantifie l'exposition à long terme à des niveaux d'ozone importants. La valeur est fixée à $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (calculée sur une moyenne glissante sur 8 heures), et il existe deux seuils réglementaires :

- l'objectif à long terme qui n'autorise aucun dépassement
- la valeur cible qui autorise 25 dépassements de cette valeur par année civile

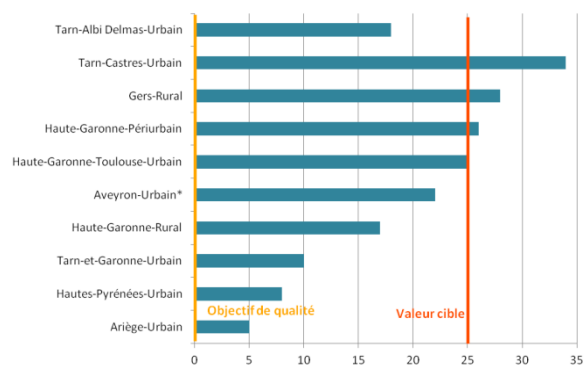
De la même manière que pour la protection de la santé, la réglementation fixe deux seuils pour la protection de la végétation, en calculant l'exposition cumulée à l'ozone sur la période mai - juillet, période principale de développement de la végétation (valeur dite « AOT 40 ») :

- l'objectif de qualité de $6\,000 \mu\text{g}/\text{m}^3\cdot\text{h}$
- la valeur cible fixée à $18\,000 \mu\text{g}/\text{m}^3\cdot\text{h}$

L'objectif de qualité est dépassé sur l'agglomération albigeoise pour l'ozone. Les niveaux relevés sont en hausse par rapport à l'an dernier.

En 2015, la station d'Albi affiche 18 journées de dépassement de l'objectif de qualité. Ce nombre de dépassement ne respecte pas l'objectif de qualité, comme la totalité des stations de surveillance de la région. La valeur cible est respectée sur Albi contrairement à l'agglomération de Castres, qui présente cette année 34 journées de dépassements. La station Albi Delmas affiche un nombre de dépassement similaire au point de mesure en situation rurale en Haute-Garonne (17 journées de dépassements). Ce nombre de dépassements est supérieur à celui mis en évidence dans d'autres agglomérations de la région : Pamiers, Tarbes ou Montauban.

Ozone : Situation vis-à-vis de la protection de la santé en 2015

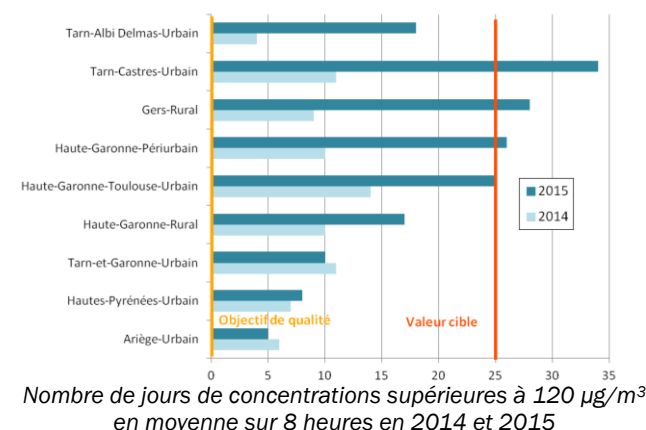


Nombre de jours de concentrations supérieures à $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 8 heures

Sur Albi, la valeur d'AOT 40 est évaluée à $17\,935 \mu\text{g}/\text{m}^3\cdot\text{h}$, respectant la valeur cible tout en restant très proche de ce seuil. Cette valeur d'AOT 40 est également 3 fois supérieure à l'objectif de qualité. La station urbaine de Castres présente une exposition comparable à celle d'Albi, l'AOT 40 y est estimé à

Le nombre de dépassement de l'objectif de qualité est en nette augmentation par rapport à l'an dernier, sur la plupart des stations de Midi-Pyrénées. Rappelons que la formation de l'ozone, produit à partir de polluants précurseurs émis par les activités humaines, est accentuée en présence de conditions combinant fort ensoleillement, absence de vent et températures élevées. Les conditions estivales rencontrées aux mois de juin et juillet ont nettement favorisé la production d'ozone à cette période. Ainsi, la station d'Albi présentait en 2014 4 dépassements de l'objectif de qualité.

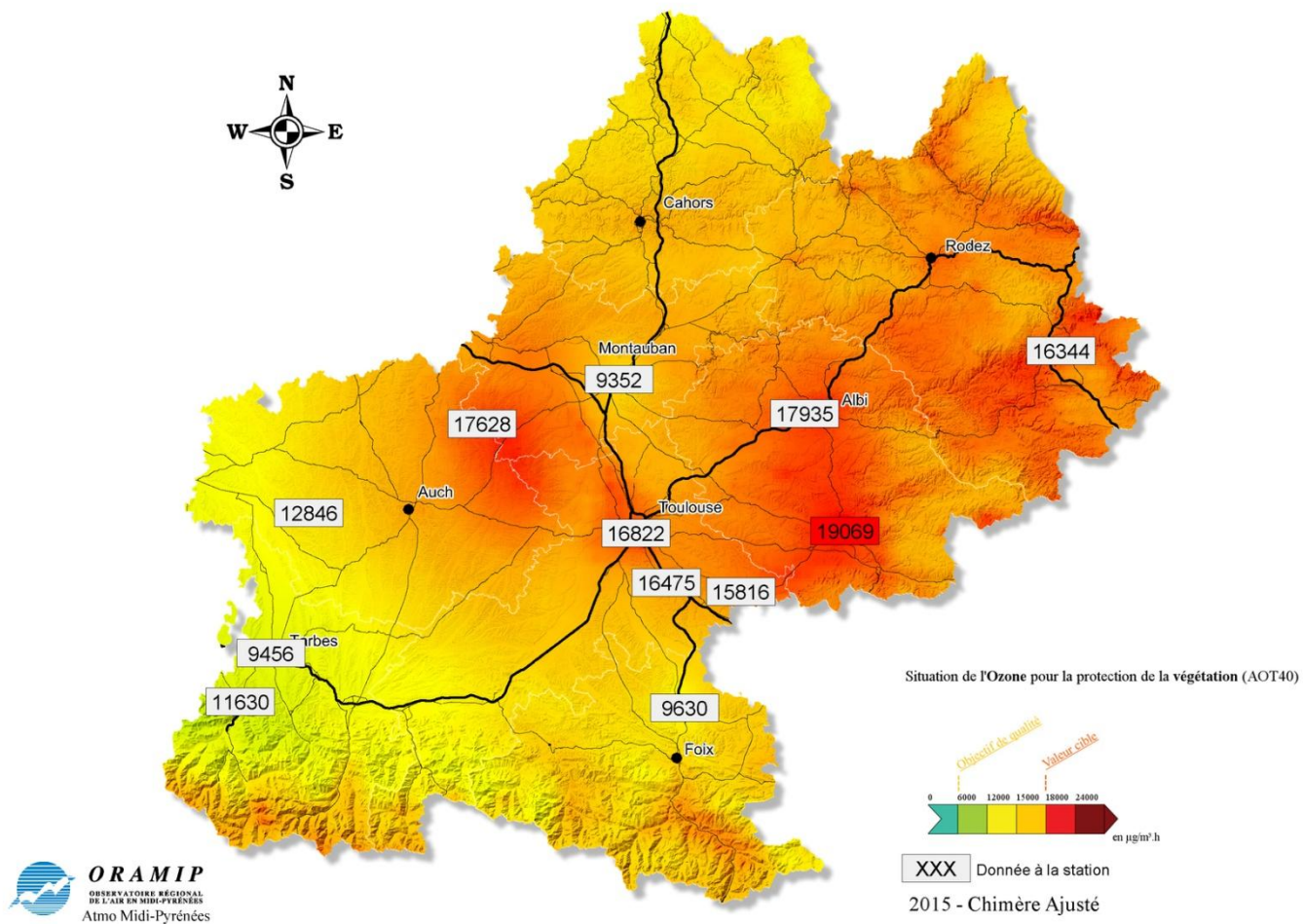
Situation vis à vis de la protection de la santé pour l'ozone pour 2014 et 2015



Nombre de jours de concentrations supérieures à $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 8 heures en 2014 et 2015

$19\,069 \mu\text{g}/\text{m}^3\cdot\text{h}$, dépassant la valeur cible réglementaire. Les valeurs d'AOT 40 sont en globale augmentation par rapport à l'an dernier, cette tendance étant plus ou moins marquée suivant les points de mesure. La station d'Albi présente une augmentation de +60 % de l'AOT 40 par rapport à l'an dernier.

Ozone : Situation vis-à-vis de la protection de l'environnement en 2015

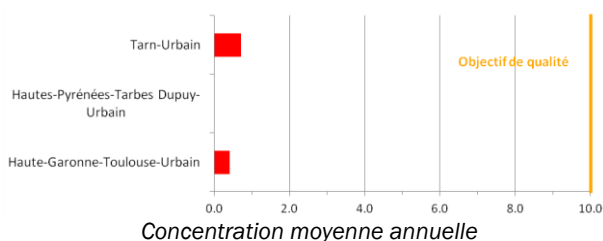


Dioxyde de soufre

Le dioxyde de soufre est surveillé par la station de typologie urbaine « Albi Delmas ». Les teneurs mesurées sont très en deçà de l'ensemble des seuils réglementaires, en moyenne annuelle, journalière ou horaire.

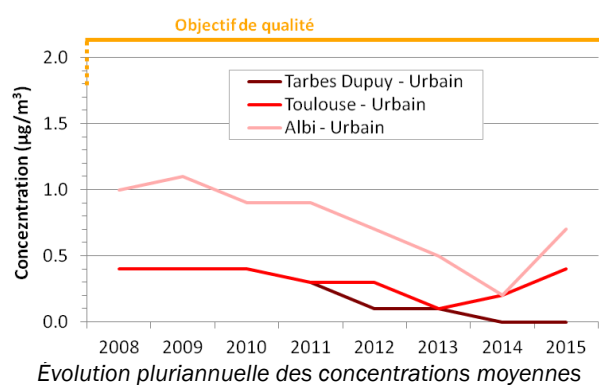
Dioxyde de soufre

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Dioxyde de soufre

Évolution pluriannuelle



EXPOSITION PONCTUELLE DE LA POPULATION A DES ÉPISODES DE POLLUTION SUR LE GRAND ALBIGEOIS EN 2015

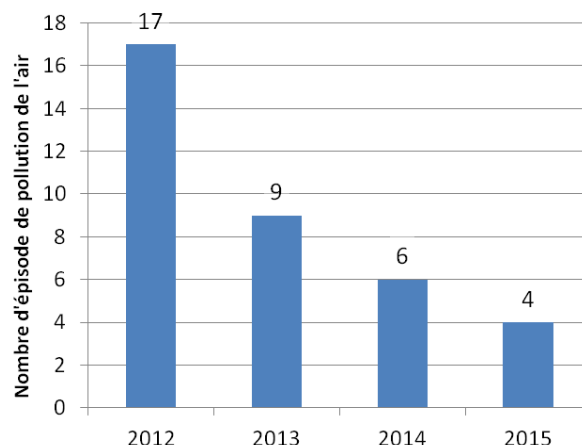
Les dépassements de seuils

Au cours de cette année 2015, l'agglomération d'Albi a fait l'objet de **4 épisodes de pollution** de l'air, dus aux particules en suspension (PM10).

Procédure d'information et recommandation

Polluant	Jour
PM10	01/01/2015
	02/01/2015
	03/01/2015
	05/12/2015

Les épisodes de pollution aux particules en suspension ont été observés en période hivernale. Les épisodes de pollution à l'ozone sont habituellement observés en période estivale du fait des conditions ensoleillées et des températures élevées qui favorisent sa formation dans l'air. Aucun épisode de pollution à l'ozone n'a été observé cette année sur le département du Tarn.



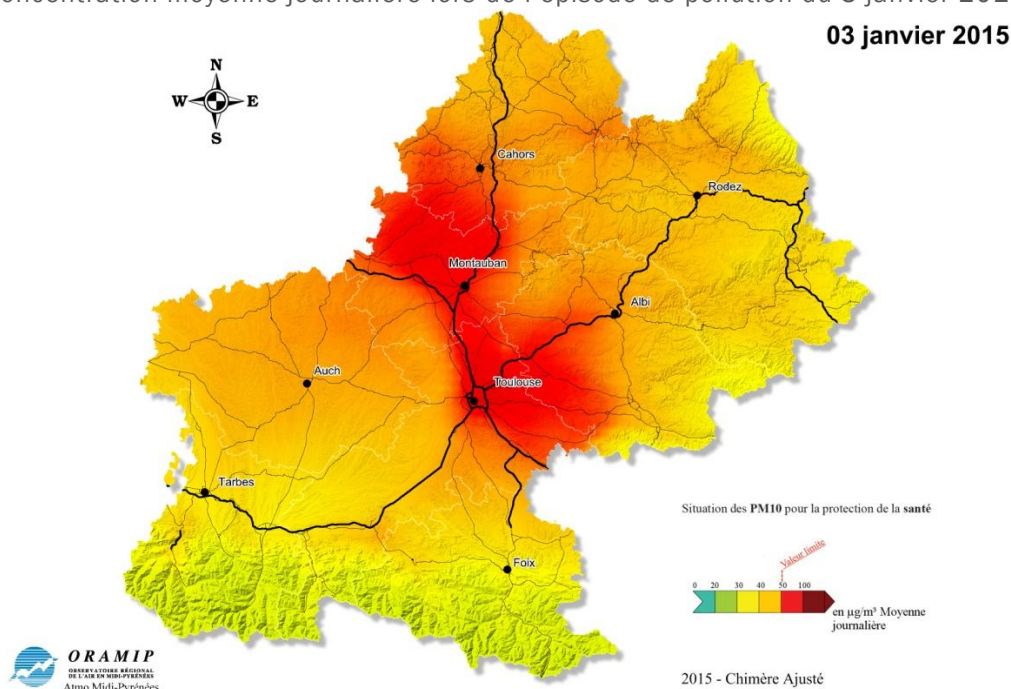
Évolution du nombre de procédures d'information et d'alerte déclenchées sur le département du Tarn depuis 2012

Épisodes de pollution hivernaux

Les conditions météorologiques peu dispersives (fort anticyclone, absence de vent et de précipitations) et remarquablement persistantes au mois de décembre, ont favorisé l'accumulation de polluants dans l'atmosphère, issus de diverses activités : trafic routier, dispositifs de chauffage, activités industrielles ou encore émissions naturelles.

Ces épisodes de pollution aux particules en suspension ont également touché d'autres départements : le Gers et le Tarn-et-Garonne, et les Hautes-Pyrénées. Au total cette année, 35 procédures d'information et recommandation ont été mises en œuvre sur la région Midi-Pyrénées.

Particules en suspension inférieures 10 microns
Concentration moyenne journalière lors de l'épisode de pollution du 3 janvier 2015



Concentration moyenne journalière du 3 janvier 2015 - Plateforme de prévision régionale - 2015

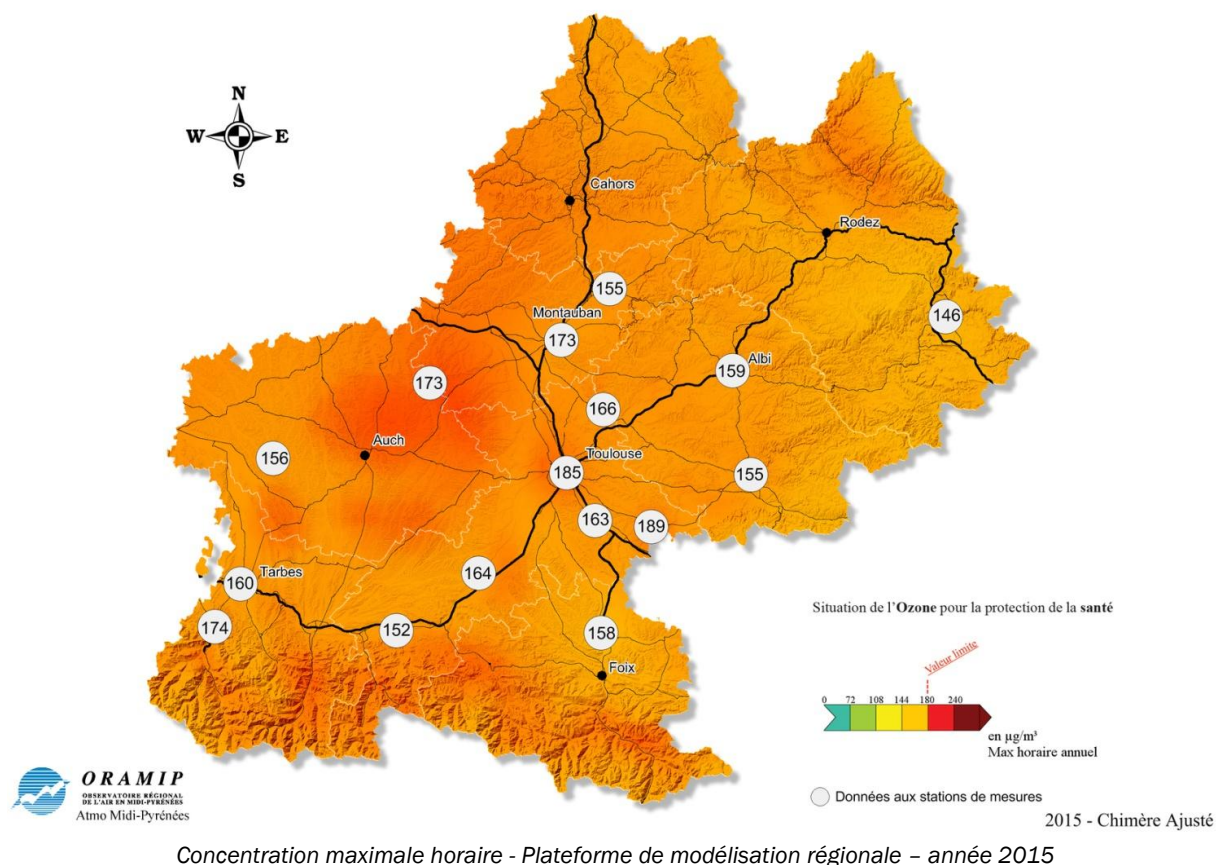
Épisodes de pollution estivaux

Aucune procédure d'information et recommandation n'a été mise en œuvre cet été sur le département du Tarn. Les concentrations horaires en ozone sont restées inférieures au seuil réglementaire de $180 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Les niveaux maximaux sont ainsi de $155 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur Castres

(relevé le 11 mai 2015) et $159 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur l'agglomération albigeoise (relevé le 17 juillet 2015).

Depuis 2010, aucune procédure d'information concernant l'ozone n'a été mise en œuvre sur le département.

Ozone
Concentration maximale horaire - Année 2015



INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE SUR LE TERRITOIRE DU GRAND ALBIGEOIS

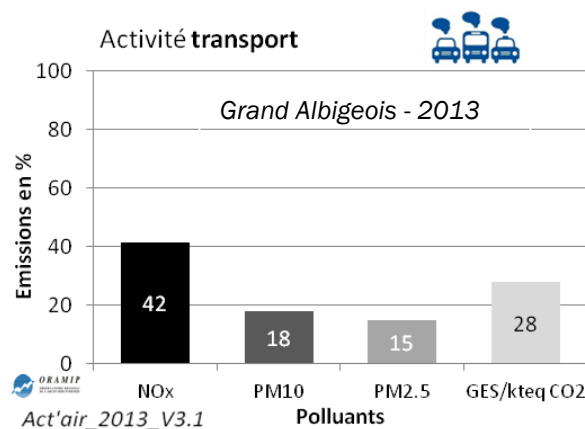
Contribution des activités à la pollution atmosphérique sur le territoire du Grand Albigeois

Poids des secteurs sur les émissions du territoire du Grand Albigeois

➔ ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES LIÉES AU TRANSPORT

42 % des émissions de NO_x sur le territoire du Grand Albigeois sont liées au transport.

Agir sur le **trafic routier** permet de diminuer les émissions de d'oxydes d'azote (NO_x), de particules en suspension (PM₁₀ et PM_{2.5}), mais aussi des gaz à effet de serre (GES).

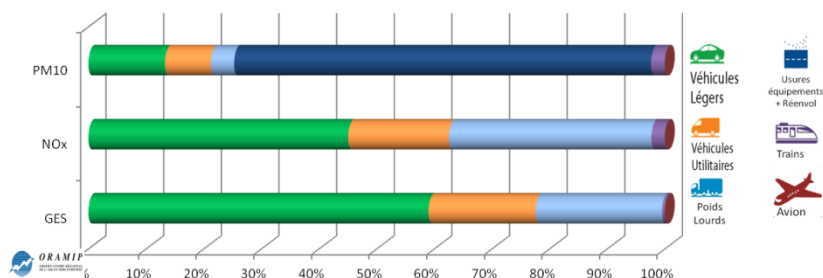


Les émissions dues au trafic routier sont dépendantes du type de véhicules. De plus les émissions proviennent à la fois de la combustion, mais aussi de l'usure des équipements (freins, pneus, route) et du réenvol de particules.

La part de l'**usure et du réenvol** correspond 74 % des particules PM₁₀.

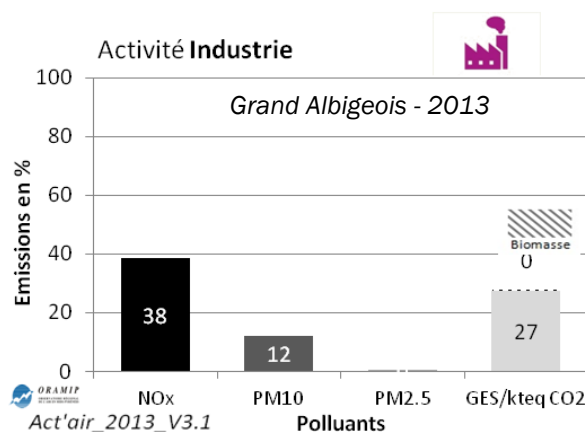
Act'air_2013_V3.1

Répartition des émissions de PM₁₀ et de NO_x



➔ ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES LIÉES À L'INDUSTRIE

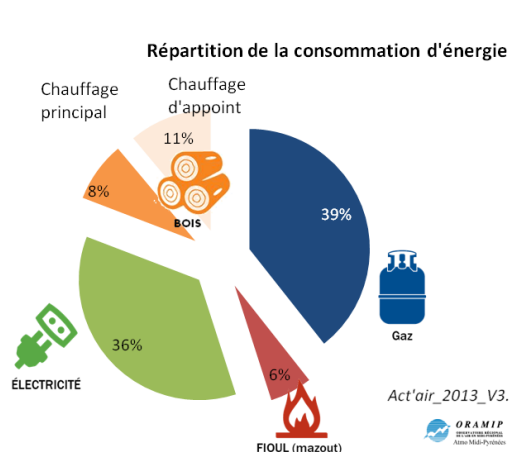
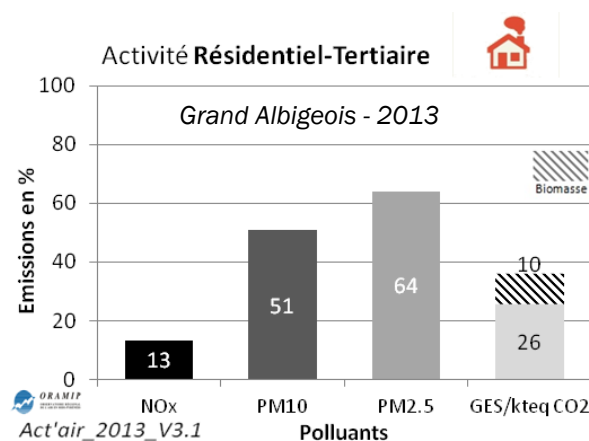
Le secteur **industriel** contribue à 38 % des émissions de NO_x du territoire du Grand Albigeois.



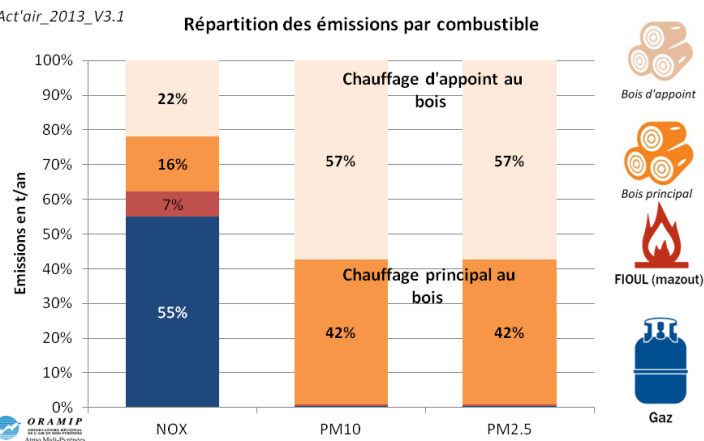
➔ ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES LIÉES AU RESIDENTIEL ET TERTIAIRE

64 % des émissions de PM2.5 sur le territoire du Grand Albigeois sont liées au dispositif de chauffage (résidentiel/tertiaire).

Agir sur les **appareils de chauffage** domestiques permet de réduire les émissions de particules en suspension inférieures à 10 microns et 2.5 microns.



Act'air_2013_V3.1



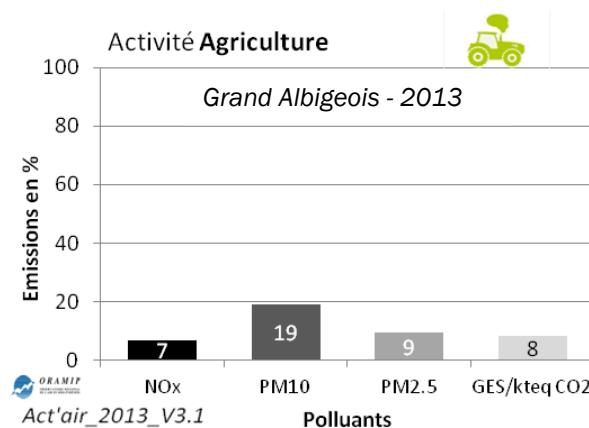
39 % des logements principaux utilisent le **gaz** comme chauffage principal.

53 % des émissions de NOx proviennent du gaz naturel.

99 % des émissions de particules fines proviennent du bois de chauffage dont 42 % en chauffage principal.

➔ ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES LIÉES À L'AGRICULTURE

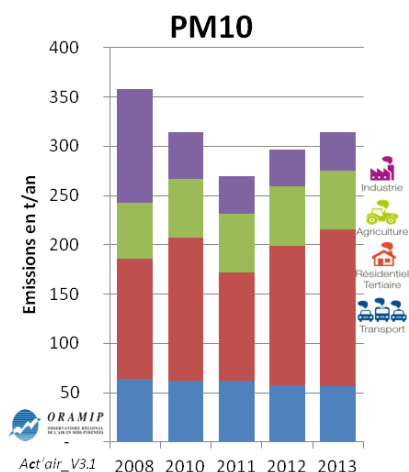
Le **secteur agricole** contribue à 19 % des émissions en particules inférieures à 10 microns.



Evolution des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire du Grand Albigeois

➡ PM₁₀

❖ ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM₁₀

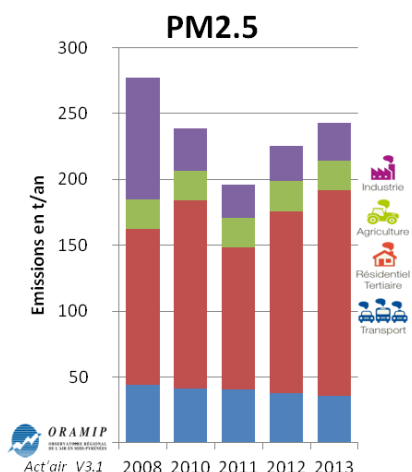


Les dispositifs de chauffage (**résidentiel/tertiaire**) est le secteur le plus émetteur de particules PM₁₀ sur le territoire de Grand Albigeois (51 % en 2013). L'agriculture représente le deuxième secteur émetteur de PM₁₀ (19 % en 2013).

Les émissions de particules PM₁₀ sont en **augmentation de 16 %** entre 2011 et 2013, liée principalement à l'augmentation des émissions du secteur résidentiel/tertiaire.

➡ PM_{2.5}

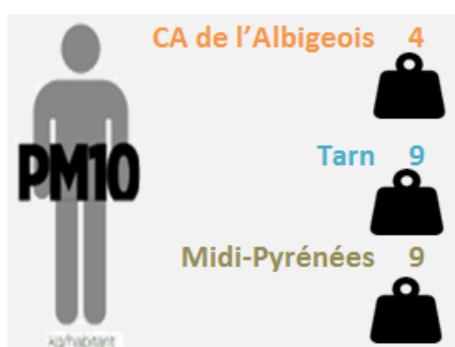
❖ ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM_{2.5}



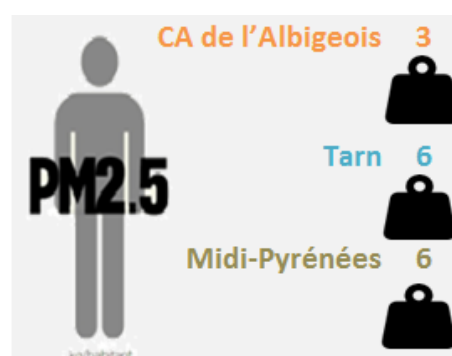
Les **dispositifs de chauffage** (résidentiel/tertiaire) est le secteur le plus émetteur de particules fines PM_{2.5} sur le territoire de Grand Albigeois (64 % en 2013). Le secteur du transport représente le deuxième secteur émetteur de PM_{2.5} (15 % en 2013).

Les émissions de particules PM_{2.5} sont en **augmentation de 24 %** entre 2011 et 2013.

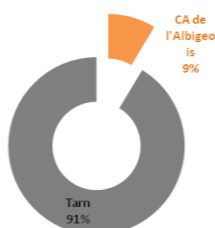
❖ ÉMISSIONS EN KG/HABITANT/AN



❖ ÉMISSIONS EN KG/HABITANT/AN

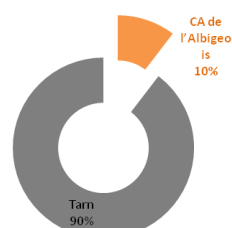


❖ PART DE GRAND ALBIGEOIS DANS LE TARN



L'agglomération de Grand Albigeois représente 9 % des émissions de PM₁₀ du département.

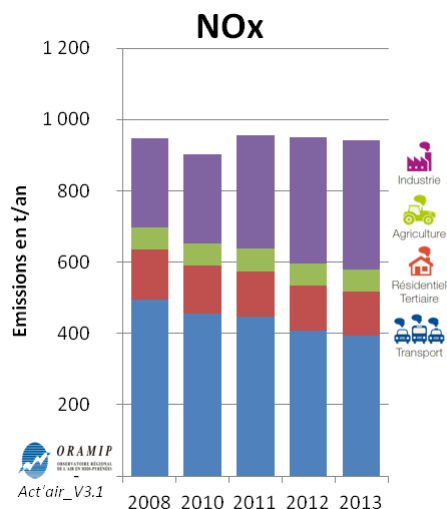
❖ PART DE GRAND ALBIGEOIS DANS LE TARN



L'agglomération de Grand Albigeois représente 10 % des émissions de PM_{2.5} du département.

➡ **NO_x**

❖ ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE

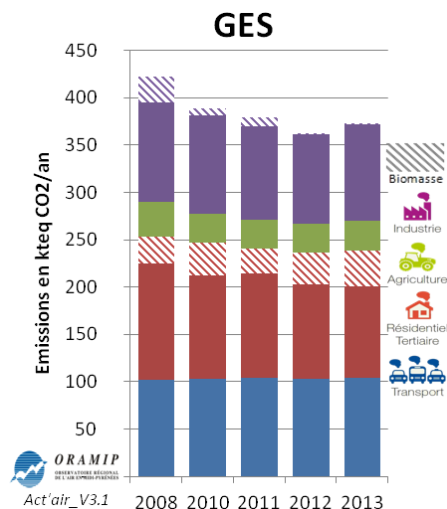


Le **transport** est le secteur le plus émetteur de NO_x sur le territoire de Grand Albigeois (42 % en 2013). L'**industrie** représente le deuxième secteur émetteur de NO_x (38 % en 2013).

Les émissions de NO_x sont en **diminution de 2 %** entre 2011 et 2013.

➡ **GES**

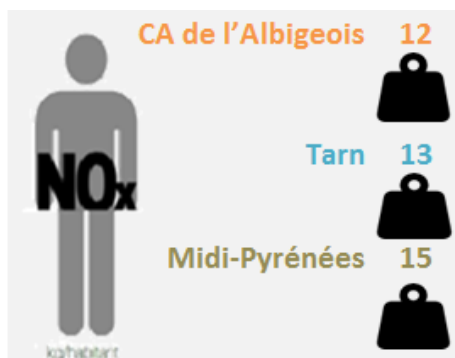
❖ ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE



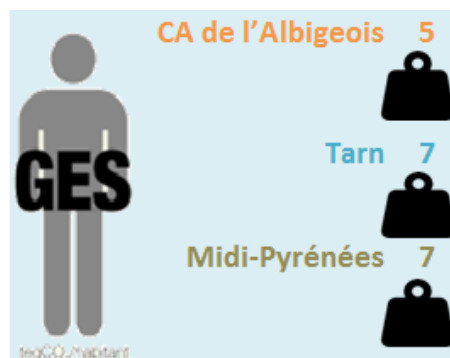
Les **dispositifs de chauffage** (résidentiel/tertiaire) est le secteur le plus émetteur en GES sur le territoire de Grand Albigeois (36 % en 2013). Le transport représente le deuxième secteur émetteur de GES (28 % en 2013).

Les émissions de GES sont en **diminution de 3 %** entre 2012 et 2013.

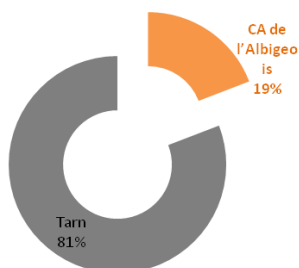
❖ ÉMISSIONS EN KG/HABITANT/AN



❖ ÉMISSIONS EN TEQ CO2/HABITANT/AN

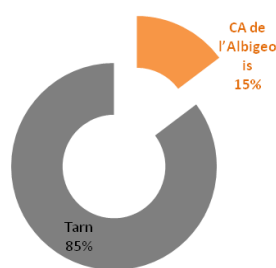


❖ PART DE GRAND ALBIGEOIS DANS LE TARN



Le Grand Albigeois représente 19 % des émissions de NO_x du département.

❖ PART DE GRAND ALBIGEOIS DANS LE TARN



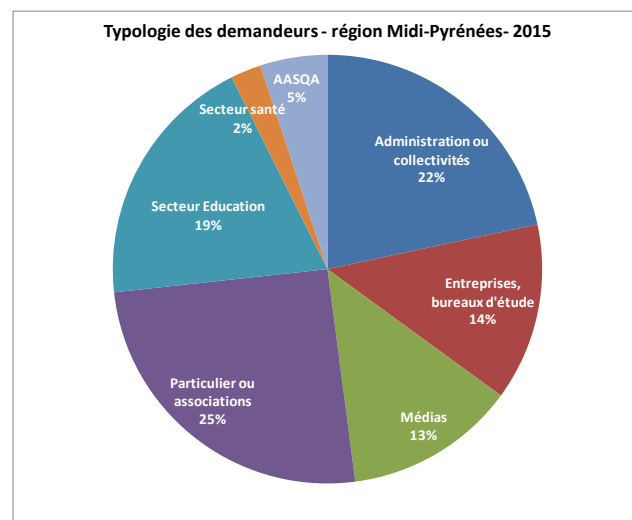
Le Grand Albigeois représente 15 % des émissions de GES du département.

REPONDRE AUX DEMANDES D'INFORMATIONS

217 demandes d'informations ont été traitées en 2015 par Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP.

Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP intervient en réponse à des demandes variées :

- informations ponctuelles sur la qualité de l'air,
- plaintes sur la qualité de l'air,
- accès à des données,
- accès à des rapports d'études diffusées,
- intervention pour présenter la qualité de l'air et ses enjeux,
- interviews,
- prêt d'exposition aux partenaires en support d'événements,
- intervention pour évaluation de la qualité de l'air...



Un quart des demandes provient des particuliers (ou associations).

SENSIBILISER LES JEUNES PUBLICS

Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP et l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont souhaité, avec l'appui de l'éducation nationale, mettre en place une action de sensibilisation à la pollution de l'air pour les enfants, acteurs de demain et sujets particulièrement sensibles à cette pollution. Ainsi sont nés les ateliers L'Air et Moi en Midi-Pyrénées.

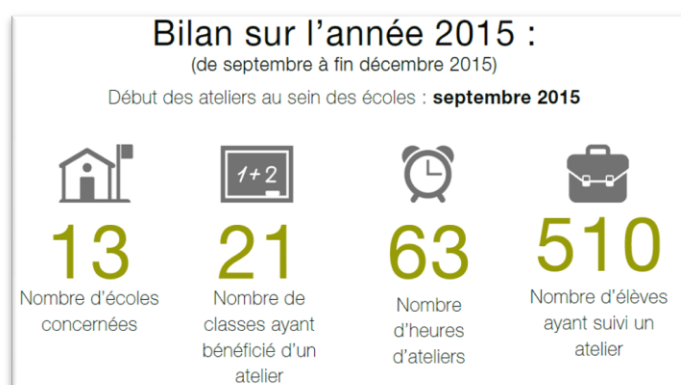
Matérialisée à travers une convention d'une durée de 3 années signée en 2015 entre l'ORAMIP, le rectorat et l'ARS, cette action concerne les élèves des classes de CM1-CM2-6ème (cycles 3), sur le territoire des 118 communes couvertes par le plan de protection de l'atmosphère.

L'objectif de ces ateliers :

- Sensibiliser à la pollution de l'air, ses sources et ses conséquences sanitaires et environnementales,
- Initier les élèves à la démarche scientifique,
- Comprendre le lien entre l'environnement et la santé,
- Aborder les points essentiels de la respiration,
- Comprendre l'importance des gestes de chacun et de leur impact sur l'environnement.

Avec des animations conçues en partenariat avec l'Éducation Nationale et des professionnels du monde de la santé, le programme s'appuie sur le support pédagogique, « L'Air et Moi », co-construit par des enseignants et l'association agréée de surveillance Air PACA.

21 ateliers ont été menés sur la période de septembre à décembre 2015, et ont permis de sensibiliser plus de 500 enfants sur la qualité de l'air.



MEDIATISER LA QUALITE DE L'AIR

Indicateurs relations presse 2015

Dans l'objectif d'informer et de sensibiliser un large public aux enjeux et à la thématique de la qualité de l'air, les relations presse se situent au cœur de la mission de communication d'Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP.

Ainsi en 2015, **4 conférences** de presse ont été organisées à l'occasion :

- De la signature d'un partenariat avec Rodez Agglomération pour le suivi de son PCAET,
- Du lancement de l'étude transport,
- De la publication du bilan de la Qualité de l'Air,
- De la Journée Nationale de la Qualité de l'Air.

A l'échelle régionale, nous recensons **147 sujets** (articles en presse écrite, web, sujets radios ou télévision).

Les sujets traités font suite aux conférences de presse ou sont le relais d'informations d'Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP sur la qualité de l'air au quotidien (indice Atmo) ou sur lors de pics de pollution déclenchant les procédures d'information.

LA DEPECHE.fr
lundi 01 août, 12:35, St Alphonse-Marie

Recherche sur le site

karine.tall...
Mon compte

GRAND SUD FRANCE - MONDE FAITS DIVERS ÉCONOMIE SPORTS SANTÉ TV-PEOPLE LOISIRS IMMOBILIER SERVICES- MES INFOS

Grand Toulouse Haute-Garonne Ariège Aude Aveyron Gers Hautes-Pyrénées Lot Lot-et-Garonne Tarn Tarn-et-Garonne

Montauban Moissac Castelsarrasin Caussade Valence Beaumont-de-Lomagne Montech Nègrepelisse Verdun-sur-Garonne Labastide-Saint-Pierre Autres villes

Actualité > Grand Sud > Tarn-et-Garonne > Montauban

Publié le 05/12/2015 à 10:44

Alerte à la pollution de l'air dans le Tarn et le Tarn-et-Garonne

Intempéries Grand Sud

Partager Twitter Partager Commenter

Légende

- Procédure d'alerte - ALE
- Procédure d'information - INF
- Aucun dispositif actif

Episode de pollution de l'air en cours sur les départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne. La qualité de l'air est mauvaise à Albi, Castres et **Montauban**.

L'ORAMIP a mesuré des niveaux de concentration en particules en suspension (PM10) supérieurs à 50 microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) en moyenne sur 24 heures pour la journée du 5 décembre. Les concentrations moyennes mesurées s'élèvent, ce jour, à 52,4 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

La cause principale de cette pollution est la conjugaison d'une masse d'air stable avec l'accumulation des émissions locales des particules par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries ou les émissions naturelles.

Depuis le début de la semaine, l'effet combiné des émissions polluantes et de conditions météorologiques défavorables a permis l'accumulation de polluants dans l'atmosphère.

Au cours de la journée du 4 décembre, les niveaux de particules en suspension sont restés importants en raison des conditions météorologiques limitant la dispersion des polluants. Au cours de la nuit, les émissions de particules dans l'air ont entraîné une élévation des

ESPACE ABONNÉS PREMIUM

FEUILLETEZ votre journal numérique

LIRE

ACCÉDEZ au Club Abonnés et à ses avantages

JEN PROFITE

Les joueurs de l'US Montauban en stage dans les gorges de l'Aveyron

Famille tuée à Nice : l'hommage silencieux à Bram

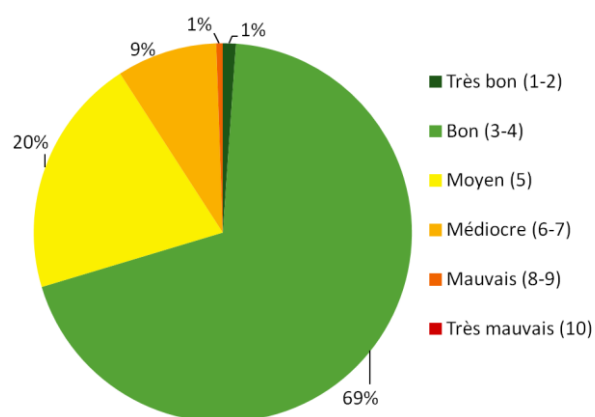
Le concert événement de Johnny à Pamiers

En savoir plus et gérer ces paramètres

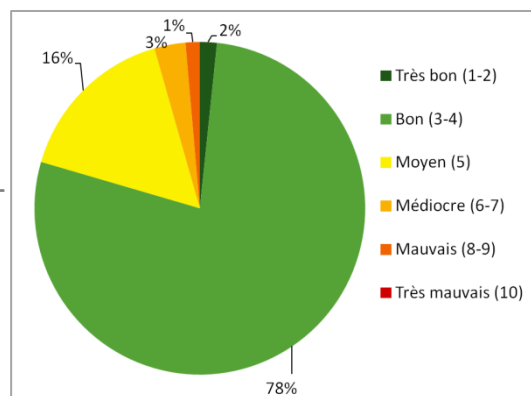
Sujet diffusé le 5 décembre 2015 par la Dépêche du Midi, évoquant un épisode de pollution ayant notamment touché le Tarn.

LES INDICES DE QUALITÉ DE L'AIR

Indice ATMO



Indice ATMO en 2015



Indice ATMO en 2014

L'indice de qualité de l'air est calculé quotidiennement pour l'agglomération d'Albi. La qualité de l'air s'est en moyenne dégradée en 2015.

Les indices « très bon » et « bon » représentent au total 70 % de l'année 2015, soit une proportion en nette diminution par rapport à l'an dernier (80 % en 2014). Les indices 5 sont présents à hauteur de 20 %, valeur en légère augmentation par rapport à l'an passé. La proportion d'indice 6-7, caractérisant une qualité de l'air médiocre augmente cette année, et représente 31 journées de l'année 2015, contre 11 journées en 2014.

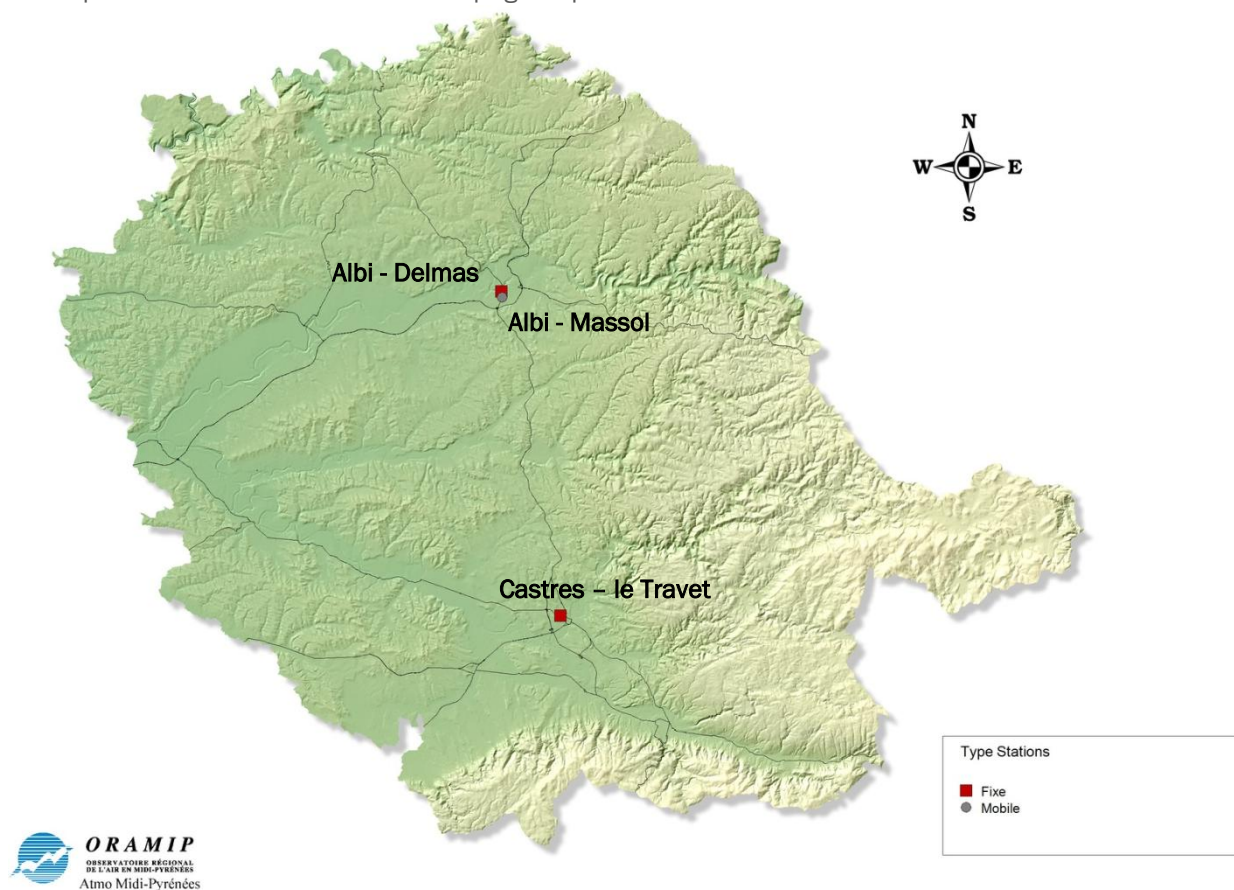
Ces indices sont dus à de fortes concentrations en particules PM_{10} en période hivernale, et en ozone au printemps et en été. Les journées d'indices 8 ou 9, à fréquence de 1 % (soit 2 jours de l'année) correspondent à des épisodes de pollution aux particules en suspension en hiver et au printemps. Cette année, aucune journée d'indice 10, représentatif d'une qualité de l'air très mauvaise, n'a été mise en évidence sur l'agglomération.

ANNEXE 1 : RÉSEAU DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Le dispositif de mesure sur le département du Tarn compte 3 stations de mesure de qualité de l'air. L'ORAMIP surveille la qualité de l'air sur l'agglomération de Grand Albigeois depuis 2001. Depuis mars 2011, la station située sur le stade du Travet permet la surveillance de 3 polluants : particules en suspension PM₁₀, dioxyde d'azote et ozone. La surveillance de la qualité de l'air est

également réalisée sur l'agglomération d'Albi par 2 stations de mesure (une station en situation urbaine « Albi Delmas ». La station mobile Albi Massol, surveillant la qualité de l'air à proximité du trafic depuis 2014, a été arrêtée le 16 décembre 2015, ce point de mesure mobile ne pouvant être pérennisé en station fixe.

Dispositifs de mesure fixes et campagnes ponctuelles d'évaluation au cours de l'année 2015



- Stations fixes de suivi de la qualité de l'air
- Campagnes de mesures 2015

Polluants mesurés

Station	Typologie	PM ₁₀	PM _{2.5}	NO ₂	O ₃	SO ₂
Castres Travet	Urbain	X		X	X	
Albi Delmas	Urbain	X		X	X	X
Albi Massol	Trafic		X	X		

ANNEXE 2: PRÉSENTATION INVENTAIRE

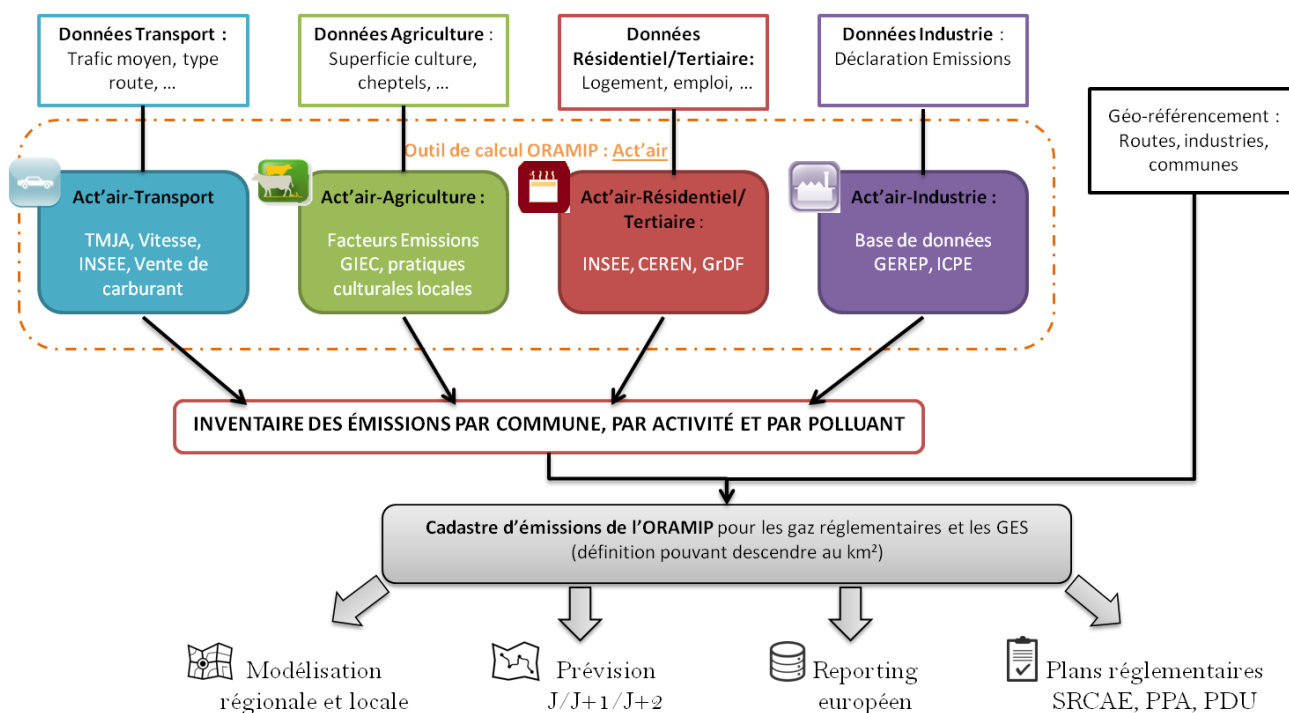
Le calcul d'émission consiste à croiser des données d'activité (comptage routier, cheptels, consommation énergétique, etc.) avec des facteurs d'émission relatifs à cette activité.

L'inventaire des émissions référence une **trentaine de substances** avec les principaux polluants réglementés (NO_x, particules en suspension, NH₃, SO₂, CO, benzène, métaux lourds, HAP, COV, etc.) et les gaz à effet de serre (CO₂, N₂O, CH₄, etc.).

Les quantités d'émissions sont disponibles à l'échelle de la **commune**, de la communauté de communes, du département de la région, avec une définition pouvant aller de l'hectare à l'axe routier.

La mise à jour de l'inventaire est faite au mieux **annuellement** en fonction de la disponibilité des données.

Ci-dessous, l'organigramme de l'outil de calcul Act'air :





ORAMIP
OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI-PYRÉNÉES
Atmo Midi-Pyrénées

Surveillance de la qualité de l'air en Midi-Pyrénées

24 heures/24 • 7 jours/7

• • prévisions • •

• • mesures • •



L'information
sur la qualité de l'air
en Midi-Pyrénées :

www.oramip.org